

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 07 OCTOBRE 2010

Nombre conseillers en exercice	: 47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	29 septembre 2010
Nombre conseillers présents	: 39		
dont : conseillers titulaires	: 34	Date de l'affichage du procès-verbal	08 octobre 2010
conseillers suppléants	: 5		

L'an deux mil dix, le sept octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes-MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, TOLLEMER Catherine, DESPREZ Thierry, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCELLE Gilbert, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, LAIDET Serge, PILLET Denis, VOISIN René, LEVEEL Henry, LECAILLON Alain, LAUNEY Stéphane, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Membres suppléants : MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de OESTEREICH Michel), LOUIS DIT GUERIN Christophe (suppléant de MENDES Thierry), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de DE LA FOURNIERE Gérard), CANIOT Michel (suppléant de VRAC Eugène).

Absents excusés : Mmes et MM. DE LA FOURNIERE Gérard, BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, BONIAKOS Dimitri, D'HULST Francis, FLAMBARD Geneviève, VRAC Eugène

Secrétaire de séance : M. Henry LEVEEL

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 09 septembre 2010.

Compte-rendu délégations :

. délégation à M. le Président

. délégation du Bureau communautaire : acquisition camion benne ordures ménagères :

- lot 1 - châssis : SAS CODICA d'un montant de 67 000 € HT
- lot 2 - benne : FAUN d'un montant de 63 000 € HT

1. AVIS SUR LE PROJET DE SCOT

M. le Président fait savoir que le comité syndical du SCoT, lors de sa séance du 08 juillet 2010, a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Cotentin. Le Conseil Communautaire dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce projet ; passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Mme Geneviève GOSSELIN, Présidente du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Cotentin, présente le Projet de SCoT et donne les précisions demandées par les conseillers.

Après que chacun ait pu s'exprimer et en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 34 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable au SCoT du Pays du Cotentin et demande un réexamen du tracé de la ligne des Espaces Proches du Rivage, selon le plan et le courrier ci-annexé.

2. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE DU COTENTIN

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 29 avril 2010, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement aux participations au Syndicat Mixte du Cotentin, pour un montant total de 36 660.49 €, auquel il convient d'ajouter le déficit 2009 de l'aéroport pour 2 449.31 €.

Par courrier du 08 juillet 2010, M. le Président du Syndicat Mixte demande que la Communauté de Communes se prononce sur les charges de développement 2010, particulièrement en ce qui concerne le financement de l'aéroport.

M. le Président propose de définir les participations de la Communauté de Communes de la façon suivante :

- charges de développement fonctionnement et investissement pôle universitaire, abattoir :
 - ✓ 2010 : montants prévus par délibération du 29/04/2010
 - ✓ année 2011 et suivantes : accompagnement de la politique du Syndicat Mixte du Cotentin, toute augmentation se limitant à l'inflation.
- charges de développement aéroport 2010 :
 - ✓ 2010 : montant prévu par délibération du 29/04/2010
 - ✓ année 2011 et suivantes : tableau ci-dessous

	2011		2012		2013		2014		2015	2016
	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Fonct
Proposition SMC	3 694.16	3 518.53	3 414.14	3 518.53	3 210.36	3 518.53	2 904.54	3 518.53	2 653.85	1 786.53
Proposition participation	3 240.67	3 086.60	2 995.02	3 086.60	2 816.26	3 086.60	2 547.98	3 086.60	2 328.06	1 567.22
3CI	6 327.26		6 081.62		5 902.86		5 634.58		2 328.06	1 567.22

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 38 voix pour et 1 voix contre, donne son accord au mode de calcul des participations aux charges de développement du Syndicat Mixte du Cotentin et autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes.

3. AVIS IMPLANTATION ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

M. le Président donne lecture d'un courrier de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse Normandie au sujet d'un projet de création d'une Zone de Développement Eolien sur la commune de St Pierre d'Arthéglise, au lieu-dit le Bosc.

Le Conseil Communautaire dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce projet ; passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il fait également part d'un courrier de l'association « Vivre en Harmonie avec la Nature et les Beaux Monts » hostile à ce projet.

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil communautaire, par 21 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions, émet un avis favorable au projet de création d'une ZDE sur la commune de St Pierre d'Arthéglise, au lieu-dit le Bosc.

4. POLITIQUE ABATTEMENTS TAXE HABITATION 2011

M. le Président rappelle que suite à la réforme de la taxe professionnelle, la part de taxe d'habitation du département va être transférée au bloc communal (commune/EPCI). Il présente les différentes possibilités de mise en place d'abattements fiscaux en matière de taxe d'habitation. Après que chacun ait pu s'exprimer sur le sujet, le Conseil Communautaire choisit de ne pas délibérer sur ce sujet.

5. ATTRIBUTION MARCHES BASE NAUTIQUE DE PORTBAIL

M. le Président rappelle la procédure engagée pour l'attribution de ces marchés :

- procédure adaptée autorisée par délibération n° 56 du 25 mars 2010

- modalités de publicité :

1. inscription sur la plateforme : 27 juillet 2010

2. insertions presse : BOAMP (27 juillet 2010) la Presse de la Manche (29 juillet 2010) Ouest France (30 juillet 2010)

- nombre de dossiers retirés : 80 (dont 63 retraits électroniques)

- date limite de remise des offres : lundi 20 septembre 2010 à 12 h

- nombre d'offres reçues dans les délais : 35 (dont 1 électronique)

- nombre d'offres reçues hors délai : 1

- excusé : 1

L'ouverture des plis a été réalisée le mardi 21 septembre 2010 à 9 h 30 et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 07 octobre 2010 à 9 h 30.

Après analyse menée avec la commission d'appel d'offres, M. le Président présente les propositions de jugement des offres :

		Entreprise	Offre HT
1	Terrassement, maçonnerie, béton armé	DUVAL	180 842.25 €
2	Charpente, ossature, bardage bois	CPL BOIS	100 605.61 €
3	Couverture, zinguerie	LECAUDEY	41 801.05 €
4	Menuiseries extérieures, serrurerie	infructueux	
5	Menuiseries intérieures	LEPETIT SAS	46 505.61 €
6	Plâtrerie sèche, plafond, isolation	infructueux	
7	Plomberie, sanitaires, chauffage géothermie, ventilation	TABARIN ENTZMANN	78 460.27 €
8	Electricité	EFDI	34 631.97 €
9	Peinture	PIERRE SAS	7 136.30 €
10	Carrelage, faïence	DIESNIS	13 601.84 €

Option retenue :

8	Electricité - alimentation portes sectionnelles	EFDI	406.06 €
---	---	------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire unanime :

- décide de retenir les offres ci-dessous et autorise M. le Président à signer les marchés correspondants :

- lot n° 1 - Terrassement, maçonnerie béton armé : entreprise DUVAL de Coutances pour un montant de 180 842.25 € HT

- lot n° 2 - charpente, ossature, bardage bois : entreprise CPL de Bayeux pour un montant de 100 605.61 € HT

- lot n° 3 - couverture zinguerie : entreprise LECAUDEY de Coutances pour un montant de 41 801.05 € HT

- lot n° 5 - menuiseries intérieures : entreprise LEPETIT de la Haye du Puits pour un montant de 46 505.61 € HT. Les options ne sont pas retenues.

- lot n° 7 – plomberie, sanitaires, chauffage géothermie et ventilation : entreprise TABARIN-ENTZMANN de Montebourg pour un montant de 78 460.27 € HT. Les options ne sont pas retenues.
 - lot n° 8 – électricité : entreprise EFDI de Sainteny pour un montant de 34 631.97 € HT (Option retenue : alimentation portes sectionnelles + 406.06 € HT). Les variantes ne sont pas retenues.
 - lot n° 9 – peinture : entreprise PIERRE SAS de Coutances pour un montant de 7 136.30 € HT. L'option n'est pas retenue.
 - lot n° 10- carrelage, faïence : entreprise DIENIS de St Hilaire Petitville pour un montant de 13 601.84 € HT.
- déclare les lots n° 4 (menuiseries extérieures, serrurerie) et n° 6 (plâtrerie sèche, plafond, isolation) infructueux et autorise M. le Président à relancer la procédure de consultation.

6. SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POSE DE FOURREAUX FIBRE OPTIQUE

M. le Président donne lecture de courriers du Syndicat Mixte Manche Numérique qui informe que dans le cadre du programme « travaux = fourreaux », le Syndicat Départemental d'Electricité de la Manche va réaliser deux opérations de génie civil sur le territoire des communes de St Lô d'Ourville et Les Moitiers d'Allonne afin de préparer l'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la Côte des Isles.

Conformément à la délibération du Comité Syndical Manche Numérique du 11 mars 2010, la répartition des coûts des travaux (montants HT) est la suivante :

	St Lô d'Ourville	Les Moitiers d'A.
- Conseil Régional de Basse Normandie	35 %	35 %
- Conseil Général	32 %	29 %
- Communauté de Communes	3 %	6 %
- Subvention FEDER	30 %	30 %

Le Syndicat Mixte Manche Numérique supporte l'avance du FCTVA pendant deux ans.

Le montant prévisionnel à supporter par la Communauté de Communes est de 381 € pour les travaux de St Lô d'Ourville et de 540 € pour les travaux de Les Moitiers d'Allonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire unanime donne son accord à la participation de la Communauté de Communes aux travaux de mise en place de fourreaux pour la fibre optique sur les communes de St Lô d'Ourville et les Moitiers d'Allonne et l'autorise à signer tout document y afférent.

7. PRECISION DELIBERATION CREDIT BAIL

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 08 juillet dernier, le conseil communautaire a décidé la mise en place d'un crédit bail avec l'EARL des 4 saisons, dans le cadre des échanges fonciers pour l'extension du golf de la Côte des Isles.

Compte tenu de difficultés liées au permis de construire de la nouvelle stabulation, M. le Président propose les modalités suivantes :

- l'acquisition du bâtiment et son emprise foncière à l'EARL des 4 saisons, délimitée cadastralement, pour un montant de 135 000 € HT ainsi que les frais annexes (bornage, frais notariés, coût de crédit)
- la mise à disposition du bâtiment sous forme d'un crédit-bail immobilier à l'EARL des 4 saisons (ou à toute autre entité juridique s'y substituant pour l'exploitation agricole pendant la période d'amortissement) sans intérêt, remboursable en 20 annuités avec différé de remboursement de 5 ans (le 1^{er} remboursement intervenant le 1^{er} juillet 2015), à l'issue duquel l'EARL des 4 saisons pourra en redevenir propriétaire,
- l'assujettissement de l'opération et des loyers à la TVA,

- d'apporter la caution solidaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, en vue de garantir l'octroi du concours bancaire suivant demandé par l'EARL des 4 saisons auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de la Haye du Puits située, 18 place du général de Gaulle, 50250 La Haye du Puits aux conditions suivantes :

✓ Objet	Construction Stabulation
✓ Montant	240 000 € (Montant maximum)
✓ Durée	24 mois (Durée maximale)
✓ Taux	5.05 % (Taux maximum)
✓ Périodicité	Unique

Ce cautionnement sera consenti pendant une durée maximale de 24 mois, à hauteur de 50 % (soit 120 000 €) du prêt souscrit par l'EARL des 4 saisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire unanime décide d'adopter les modalités ci-dessus et autorise la Communauté de Communes de la Côte des Isles à cautionner les engagements de la l'EARL des 4 saisons auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de la Haye du Puits située, 18 place du général de Gaulle, 50250 La Haye du Puits à concurrence de la somme de 120 000 € (cent vingt mille euros).

A cet effet, il donne tous pouvoirs à M. Jean-Paul GOSSELIN, Président, pour signer tous actes, accorder les garanties sollicitées par le prêteur et généralement faire le nécessaire.

8. DEMANDE AUTORISATION PASSAGE CABLE EDF

M. le Président informe le Conseil Communautaire que la société Carcelle-Pensisbis-Royo a été chargée par ERDF d'étudier une extension haute tension souterraine à Saint Jean de la Rivière. Le projet d'extension prévoit le passage d'un câble haute tension en tranchée sur 100 m sur les parcelles cadastrées section B n° 383, 384 et 385 et permettra la dépose d'une ligne aérienne sur 1.5 km environ. Une demande similaire a été présentée en début d'année concernant la parcelle B 1641 mais le tracé a été modifié et passe également dans les parcelles précitées. M. le Président demande au Conseil Communautaire de donner son accord à ces travaux et l'autorisation de signer la convention de servitude correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, unanime :

- donne son accord pour des travaux par la société Carcelle-Pensisbis-Royo pour le passage d'un câble haute tension en tranchée sur 100 m sur les parcelles cadastrées section B n° 383, 384 et 385,
- autorise M. le Président à signer la convention de servitude correspondante.

9. POLITIQUE JEUNESSE

- Signature de conventions de partenariat : Mme La Vice-Président indique que les participations versées par les organismes partenaires (CAF, MSA...) pour les prestations accueil de loisirs, accueils périscolaires, animation des conseils jeunes et enfants et de l'espace jeunes vont être perçues directement par la Communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2011. En ce qui concerne le Relais d'Assistants Maternels, une convention doit être passée pour un financement par la MSA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire unanime autorise M. le Président à signer toutes les conventions à passer avec les organismes partenaires, dans le cadre de la politique jeunesse de la Communauté de Communes.

- versement don : Mme la Vice-Présidente en charge de la politique de la jeunesse fait savoir au conseil communautaire que le club de rugby du bocage virois a fait un don de 100 € en faveur des jeunes du territoire. M. le Président demande l'autorisation de percevoir ce don ainsi que délégation pour accepter tout autre don le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire unanime :

- accepte le don du club de rugby du bocage virois d'un montant de 100 €
- autorise M. le Président à accepter tout don à la Communauté de Communes.

10. ARBRE DE NOEL 2010

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de voter une somme destinée aux enfants du personnel communautaire nés entre 2010 et 1998 inclus, pour l'achat d'un cadeau de Noël. Ce montant est fixé à 30 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire unanime décide d'attribuer une participation de 30 € par enfant nés entre 2010 et 1998 inclus pour l'arbre de Noël et autorise M. le Président à régler la dépense correspondante.

11. QUESTIONS DIVERSES

- position CC Vallée de l'Ouve sur l'aménagement des rivières à Besneville
- Calendrier :
 - ✓ mardi 12 octobre 2010 - 20 h 30 - siège : commission Jeunesse
 - ✓ jeudi 14 octobre 2010 - 18 h - siège : café de parents thème : quand l'enfant dit « non »
 - ✓ mercredi 20 octobre 2010 - 9 h 30 - siège : rencontre CG50 pour faire le point sur le contrat de territoire 2009/2011
 - ✓ jeudi 21 octobre 2010 - 20 h 30 - locaux techniques de Flamanville : réunion de travail sur le plan climat
 - ✓ mardi 02 novembre 2010 - 18 h 30 - siège : rencontre chef coutumier du village de Bouré (Burkina Faso) - exposition dans la salle de conseil communautaire du 28 octobre au 05 novembre 2010
 - ✓ lundi 08 novembre 2010 - 18 h - salle des Douits : rencontre entre M. LE GRAND, Président du Conseil Général de la Manche et les élus du canton

la séance est levée à 23 h 45